

## **Rapport n°45**

### **Mudifica di e sovvenzione cuncessa à u Centru Cumunale d'Azzione Sociale Modification du montant des subventions allouées au Centre communal d'Action Sociale**

Vu la délibération du 17 mars 2022 portant mutualisation des services de la ville auprès du CCAS et revalorisation de la subvention d'équilibre,

Vu les arbitrages budgétaires et le budget primitif 2022, il est proposé de modifier la délibération susvisée comme suit :

Vu les délibérations du conseil Municipal en date du 17 mars et du 7 avril 2022 portant sur le montant des subventions allouées au CCAS,

Compte tenu des besoins du CCAS, les propositions de subventions en fonctionnement et investissement, sont modifiées.

#### **En conséquence, il est proposé :**

- De fixer le montant de la subvention de fonctionnement à 1 M 300 000 euros
- D'allouer une subvention d'investissement à 75 000 euros pour procéder au ravalement du logement dont le CCAS est propriétaire 6 rue Campanari, à Bastia pour l'année 2022.